

FICHE ASSISTANCE EXPATRIÉ COUPLE - M.A.I

CARACTERISTIQUES PRODUIT	GARANTIES
<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assuré de nationalité étrangère résidant au Maroc et son conjoint - véhicule(s) automobile de tourisme à 4 roues, d'un poids total autorisé en charge de moins de 3,5 tonnes, immatriculé(s) au Maroc ou à l'étranger, appartenant ou nominativement attribué(s) à la personne bénéficiaire dûment mentionné sur les conditions particulières et dont la prime a été réglée 	
<p><u>Circonstances:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : en cas de maladie, d'accident ou de décès - pour le cas de panne, accident ou de vol -les prestations garanties s'appliquent sans franchise kilométrique. 	
<p><u>Territorialité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : dans le monde entier y compris le Maroc -pour le Véhicule : Maroc, Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Iles des canaries, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne continentale, France métropolitaine, Finlande, Irlande, Islande, Grèce et Îles, Hongrie, Italie et Îles, Lettonie, Lichtenstein, Luxembourg, Macédoine, Madère, Malte, Moldavie, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal Continental, République San Marin, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne), Royaume uni et Îles anglo-normandes, Serbie, Monténégro, Slovénie, Suisse, Suède, Tunisie ,Turquie, Ukraine, Vatican . 	
<p><u>Durée et prise d'effet:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -le contrat prend effet le lendemain à midi de la date de paiement de la prime -le contrat couvre pour une durée d'un an ferme sans tacite reconduction -les prestations à l'étranger sont acquises pour des séjours de moins de 90 jours 	
<p><u>Assistance médicale au Maroc :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transport sanitaire au Maroc -retour de la personne bénéficiaire hospitalisée au domicile -transport sanitaire du Maroc vers l'étranger (cas non traitable au Maroc) -frais de voyage d'un proche parent accompagnateur au Maroc -frais de séjour voyage d'un proche parent accompagnateur au Maroc (frais d'hôtel) -présence auprès de la personne bénéficiaire au Maroc et à l'étranger pour hospitalisation de plus de 7 jours consécutifs -avance de la caution d'admission dans une unité hospitalière au Maroc -visite médicale à domicile au Maroc dans les villes suivantes : (Casablanca ,Rabat ,Salé ,Kénitra ,Larache ,Tetouan ,Tanger ,Taza ,Oujda ,Berkane , Nador ,El jadida ,Safi ,Marrakech ,Béni Mellal ,Essaouira ,Agadir ,Ouarzazate , Laâyoune ,Fès et Meknès) -avance des frais médicaux au Maroc 	<p>Garanti Garanti Garanti 1 titre de transport aller/retour 400 dh /nuit pendant 7 nuits 1 titre de transport aller/retour 400 dh /nuit pendant 7 nuits plafond 15 000 dh à charge de l'assuré mais à un Tarif préférentiel</p> <p>À hauteur de 20 000 dh</p>

<p><u>Assistance médicale à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -transport sanitaire à l'étranger -retour de la personne bénéficiaire hospitalisée au lieu de résidence -frais médicaux à l'étranger : La personne hospitalisée est déjà à l'étranger MAI a organisé le transport du Maroc vers l'étranger -frais de séjour d'un proche parent accompagnateur à l'étranger (frais d'hôtel) -présence auprès de la personne bénéficiaire non accompagnée après hospitalisation de plus de 7 jours à l'étranger -retour de la personne bénéficiaire après hospitalisation à l'étranger dans le cas où son titre ou moyen de transport n'est plus valable ou si il y a eu transport effectué par MAI du Maroc vers l'étranger 	<p>Garanti Garanti Plafond de 15 000 dh Plafond de 30 000 dh 700 dh /nuit pendant 7 nuits 700 dh /nuit pendant 7 nuits Garanti</p>
<p><u>Assistance liée au décès au Maroc :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -assistance à la suite du décès d'un proche parent à l'étranger -rapatriement ou transport du corps depuis le lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation au Maroc ou vers le pays d'origine + formalités administratives permettant ce transport + cercueil du modèle le plus simple -retour au domicile des membres de la famille bénéficiaires dans le cas où le décès rend impossible leur retour par les moyens initialement prévus 	<p>1 titre de transport aller-retour plafond de 8.000 dh plafond de 30.000 dh Garanti</p>
<p><u>Assistance liée au décès à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -rapatriement ou transport du corps depuis le lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation au Maroc ou vers le pays d'origine + formalités administratives permettant ce transport + cercueil du modèle le plus simple -retour au domicile des membres de la famille bénéficiaires dans le cas où le décès rend impossible leur retour par les moyens initialement prévus 	<p>Plafond de 30.000 dh</p>
<p><u>Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule garanti au Maroc:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -mise à disposition d'un chauffeur si le conducteur est dans l'incapacité physique de conduire ainsi qu'aucun des passagers -assistance en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne ou accident : <ul style="list-style-type: none"> -retour au domicile ou acheminement vers destination -frais d'hôtel dans l'attente de réparation -assistance en cas de vol du véhicule (si non retrouvé au delà de 24H) : <ul style="list-style-type: none"> -retour au domicile ou acheminement vers la destination prévue -assistance aux personnes en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans : acheminement des passagers en taxi vers le centre urbain le plus proche 	<p>Garanti Garanti 400 dh /nuit pendant 2nuits 1 titre de transport aller-simple Garanti 1 titre de transport aller simple</p>

<p><u>Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule garanti à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -mise à disposition d'un chauffeur si le conducteur est dans l'incapacité physique de conduire ainsi qu'aucun des passagers -assistance en cas de vol du véhicule : retour au Maroc ou acheminement vers destination à coût équivalent -assistance en cas d'immobilisation (comprise entre 24h et 72h) du véhicule suite à une panne ou accident : -assistance en cas d'immobilisation de plus de 3 jours du véhicule suite à une panne ou un accident : <ul style="list-style-type: none"> -ou retour au Maroc ou acheminement vers destination -ou rapatriement du véhicule à proximité du domicile -ou frais d'hôtel (attente de réparation) -assistance aux personnes en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans : acheminement des passagers en taxi vers le centre urbain le plus proche -défense et recours automobile à l'étranger : Frais d'avocat -Avance de caution pénale à l'étranger 	<p>Garanti</p> <p>1 titre de transport aller-simple</p> <p><u>frais d'hôtel :</u> 700 dh /nuit pendant 3 nuits plafond de 7000 dh</p> <p>Garanti Garanti 700 dh /nuit pendant 5 nuits plafond à 11 000 dh</p> <p>Garanti</p> <p>À hauteur de 10 000 dh À hauteur de 50 000 dh</p>
<p><u>Assistance propre au véhicule garanti au Maroc:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -récupération du véhicule garanti au Maroc -remorquage du véhicule au Maroc -envoi de pièces détachées au Maroc + avance du coût des pièces -frais de gardiennage au Maroc -retour du véhicule garanti retrouvé (au plus tard 6 mois après le vol au Maroc) 	<p>1 titre de transport aller-simple ou mise à dispo d'un chauffeur</p> <p>À hauteur de 1500 dh Garanti</p> <p>À hauteur de 500 dh</p> <p>1 titre de transport aller-simple ou mise à dispo d'un chauffeur</p>
<p><u>Assistance propre au véhicule garanti à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -récupération du véhicule garanti à l'étranger -remorquage du véhicule -envoi de pièces détachées à l'étranger + avance du coût des pièces -frais de gardiennage à l'étranger -frais d'abandon légal ou d'évacuation du véhicule (épave) à l'étranger -retour du véhicule garanti retrouvé (au plus tard 6 mois après le vol à l'étranger) -avance de fonds pour réparation du véhicule à l'étranger (en cas de manque de trésorerie du bénéficiaire) 	<p>1 titre de transport aller-simple ou mise à dispo d'un chauffeur À hauteur de 1 500 dh</p> <p>Garanti</p> <p>À hauteur de 1 000 dh</p> <p>Garanti</p> <p>1 titre de transport aller-simple ou mise à dispo d'un chauffeur plafond : valeur du véhicule après récupération</p> <p>Plafond de 20 000 dh</p>

Modalités et prime :

-Déclarer tout sinistre dans un délai de 5 jours

-Prime individu : 1 500 dh TTC par année

-Prime couple : 2 800 dh TTC par année

-Prime famille : 4 000 dh TTC par année